

BVGer D-5716/2006 vom 30. Januar 2009

Bundesverwaltungsgericht, 2009-01-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-5716_2006

FR: TAF D-5716/2006 du 30 janvier 2009

IT: TAF D-5716/2006 del 30 gennaio 2009

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de Fr. 600, sont mis à la charge du recourant. Ils sont compensés par son avance du même montant versée le 15 avril 2006.

E. 3

Le présent arrêt est adressé : au recourant (par courrier recommandé) à l'ODM, Division séjour, avec le dossier (...) (par courrier interne ; en copie) à la police des étrangers du canton E._____ (en copie) Le juge unique : Le greffier : Gérald Bovier Jean-Bernard Moret-Grosjean Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.